

Commune de FLÉRON

CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL
AU MARDI 26/10/2021

Fléron, le 20 octobre 2021.

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

En application de l'article L1122-24 alinéa 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, Madame Rebecca MULLENS, Conseillère communale, au nom du Groupe « PS » demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

« AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE FLÉRON : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAL : MODIFICATION. »

Pour le Collège,

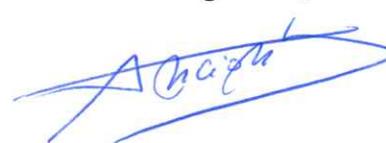
La Directrice générale,



Isabelle BERTHOLET.



Le Bourgmestre,



Thierry ANCION.

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

1

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 octobre 2021

Présents : Monsieur Thierry ANCION, **Bourgmestre**
Madame Josée LEJEUNE, Madame Sylvia DE JONGHE, Monsieur Anthony LO BUE, Madame Sophie FAFCHAMPS, Monsieur Romain SGARITO, **Échevins**
Monsieur Stéphane LINOTTE, **Président du C.A.S.**
Monsieur Pierre VANDERHEIJDEN, Monsieur Jean-Pierre GUERIN, Monsieur Milecq LECLERCQ, Madame Marie-Pierre BRUWIER, Monsieur Xavier DALKEN, Madame Estelle BERGENHOUSE, Monsieur Marc CAPPÀ, Monsieur Clément LIMET, Monsieur Zafer CAN, Monsieur Marc PEZZETTI, Monsieur Jean-Marie MOREAU, Monsieur Georges BEAUJEAN, Madame Rebecca MULLENS, Madame Marie-Claire BIANCHI, Monsieur Claudy MERCENIER, Monsieur Léon VERPOORTEN, Madame Joëlle MAMMO ZAGARELLA, Monsieur Ludovic DASSY, **Conseillers**
Madame Isabelle BERTHOLET, **Directrice Générale**

PROJET

Point ajouté à l'ordre du jour en exécution de l'Article L1122-24 alinéa 3 du CDLD et de l'Article 10 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, à la demande de Mme Rebecca MULLENS, Conseillère communale et au nom du Groupe "PS".

1.836.1 - AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI DE FLÉRON : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL COMMUNAL : MODIFICATION

Le Conseil,

Vu la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales diverses, spécialement l'article 73 relatif aux agences locales pour l'emploi qui insère un article 8 dans l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 ;

Vu le CDLD, notamment l'article L1122-34, § 2 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les intercommunales, les régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations chapitre XII ;

Vu les statuts de l'asbl "Agence locale pour l'emploi de Fléron", publiés aux annexes du Moniteur belge du 22/08/2005, notamment l'article 5;

Considérant que les représentants de la commune sont désignés à la proportionnelle du conseil communal conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral (Clé d'Hondt) ;

Considérant que le nombre de sièges de chaque groupe composant le conseil communal constitue son chiffre électoral;

Considérant que sept sièges de représentants du conseil communal sont à pourvoir au sein de l'assemblée générale;

Considérant qu'il est procédé à la division du chiffre électoral de chaque groupe successivement par 1,2,3,4 ;

Considérant que le résultat est le suivant :

	IC FLERON	PS	ECOLO	PP
	13 sièges	8 sièges	3 sièges	1 siège
1	13	8	3	1
2	6,50	4	1,5	0,50
3	4,33	2,67	1	0,33
4	3,25	2	0,75	0,25

Considérant que la répartition des mandats des représentants communaux au sein de l'assemblée générale selon la dite clef aboutit à la représentation suivante :

- groupe IC FLERON : 4

- groupe PS : 2

- groupe ECOLO : 1

Vu sa délibération du 24/01/2019 désignant Mesdames et Messieurs Fafchamps Sophie, Bruwier Marie-Pierre, Bollaerts Charles-Louis, Joyeux Christine, Bissot Philippe, Nicolas Sandrine et Massoz Christiane en qualité de représentants de la commune en tant que membres associés au sein de l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de Fléron jusqu'aux désignations consécutives au renouvellement intégral du conseil communal du premier lundi de décembre 2024;

Considérant la démission de Monsieur Philippe BISSOT "Groupe PS";

PROVINCE DE LIÈGE - ARRONDISSEMENT DE LIÈGE
COMMUNE DE FLÉRON

2

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 26 octobre 2021

Considérant que le "Groupe PS" présente la candidature de Madame Evelyne KOERFER en remplacement de Monsieur Philippe BISSOT, démissionnaire;

DÉCIDE,

par voix pour, voix contre et abstention,

Article 1er.

De désigner Madame Evelyne KOERFER en remplacement de Monsieur Philippe BISSOT en qualité de représentante de la commune en tant que membre associé au sein de l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de Fléron jusqu'aux désignations consécutives au renouvellement intégral du conseil communal du premier lundi de décembre 2024.

Art. 2.

De notifier un extrait certifié de la présente à l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de Fléron ainsi qu'aux délégués.

Par le Conseil,

**La Directrice Générale,
(s) Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
(s) Thierry ANCION**

Pour extrait conforme,

**La Directrice générale,
Isabelle BERTHOLET**

**Le Bourgmestre,
Thierry ANCION**